Application du règlement

Chaque usager de la médiathèque s'engage à respecter le présent règlement.

Le personnel de la médiathèque est chargé de l'application du règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux, à l'usage public.

Des modifications peuvent être apportées, elles seront portées à la connaissance du public par voie d'affichage.

Des infractions graves ou des négligences répétées risquent d'entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt et de l'utilisation des postes informatiques.

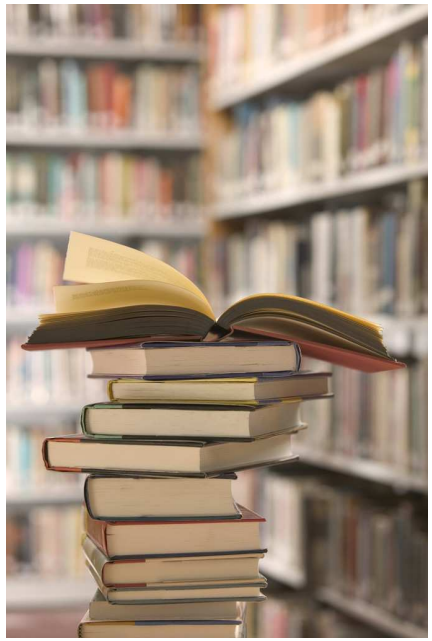

Les Horaires d'ouverture

lundi		16h30 à 18h
mardi		14h à 18h
mercredi	10h à 12h	14h à 18h
jeudi		16h30 à 18h
samedi	09h à 13h	

Avec une carte vous pouvez emprunter :

5 livres & 2 revues
2 DVD
3 CD
1 livre audio
pour 3 semaines

Médiathèque Municipale

rue du champs des vignes
22230 Merdrignac

Tél. 02 96 28 42 28
mediatheque-merdrignac@orange.fr
http://merdrignac.opac3d.fr

Médiathèque Municipale

Règlement intérieur de la Médiathèque de Merdrignac

La Médiathèque Municipale est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tous

http://merdrignac.opac3d.fr

2017

Consultation sur place

L'accès de la médiathèque, la consultation de documents et l'utilisation des postes informatiques est libre et ouvert à tous.
La médiathèque est ouverte à des horaires fixés par la commune (horaires affichés).
Les sacs ou cartables doivent être déposés à l'entrée.
Il est interdit de boire, manger et fumer dans la bibliothèque.
Les animaux sont interdits sauf pour les mal voyants.
Les lecteurs sont tenus de respecter le calme.

Inscription

Pour emprunter des documents il est obligatoire de s'abonner moyennant une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le conseil municipal (tarif affiché).
Une carte lecteur est attribuée à l'inscription, cette carte est personnelle.
Tout changement de nom, domicile et numéro de téléphone doit être signalé.
Votre inscription vous permet d'emprunter des documents à la médiathèque de Laurenan. Pour plus de renseignements veuillez vous adresser à l'accueil .

Prêt

Chaque abonné a une carte lecteur qui lui permet d'emprunter des documents.
L'emprunteur doit être à jour de son abonnement pour retirer des documents.
Le choix des documents faits par les mineurs relève de la responsabilité des parents ; cependant, le personnel de la bibliothèque se réserve le droit d'interdire le prêt de certains documents aux adhérents de moins de 16 ans.
Le prêt de documents audiovisuels (CD, DVD) est strictement réservé à une utilisation familiale et privée. Les copies sont interdites par la loi.
A leur retour, les livres sont replacés dans les rayonnages par le personnel de la médiathèque

Retard

Il est important de respecter le délai de prêt des documents afin que le fonds de la médiathèque circule.
Si le document n'a aucune réservation, vous pouvez renouveler le prêt des documents empruntés, il suffit d'en informer le personnel de la médiathèque.
En cas de retard, dans un premier temps nous appelons l'abonné. S'il ne retourne pas les documents sous 8 jours, un courrier de relance est envoyé. En cas de non restitution des documents, une demande de remboursement sera engagée par la perception.
En cas de contentieux, la bibliothèque peut suspendre provisoirement ou supprimer définitivement le droit de prêt.

Perte ou détérioration

Les lecteurs prendront soin des documents qui leur sont prêtés. En cas de perte ou détérioration du document, le remplacement ou le remboursement sera demandé à l'emprunteur. Le tarif est fixé par la commune et affiché à la médiathèque. En cas de besoin, après signalement, la médiathèque se charge des réparations mineures (livres, CD, DVD…).

Multimédia

L'utilisateur passe à l'accueil pour réserver son poste.
En utilisant le matériel de la médiathèque, l'utilisateur s'engage à ne pas se rendre sur des sites portant atteintes à la dignité humaine et au respect de la personne.
L'utilisateur s'engage à respecter le matériel et l'ensemble des ressources mise à sa disposition
L'utilisateur s'engage à demander aux auteurs l'autorisation de tout usage même partiel de leur création : fichiers textes, sons, images, musique, données….
L'utilisateur s'engage à ne pas copier les logiciels ou fichiers et de ne pas fabriquer de fausses informations.
L'utilisateur s'engage à ne pas pénétrer dans les systèmes informatiques des sites auxquels il a accès, ni le système informatique de la médiathèque.

Accueil des enfants

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés par un adulte.

Les parents s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la médiathèque.

La médiathèque municipale se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vos effets personnels.